

BILAN DES POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS 17/03/2020

	Postes libérés par départs à la Retraite Mouvement inter		Créations de postes Postes vacants autres motifs		Demandes de créations du SNEP	
16	Collège R. Rolland Soyaux	1	Collège M. Pallet Angoulême*	1		
	LP Sillac avec CSD	1				
	Collège J. Moulin Barbezieux	1				
	Collège Blanzac	1				
	LISA Angoulême	1				
	Lycée Vinet Barbezieux	1				
	Collège Haigneré Rouillac avec CSD	1				

17	Collège Fromentin La Rochelle	1	Collège Beauregard La Rochelle*	1	Collège Dulin Aigrefeuille	1
	Collège Vieilles Vignes Cozes	1	Collège Guiton Lagord	1	LP Atlantique Royan	1
	Collège de l'Atlantique Aytré	1				
	Collège J. Hay Marennes	1				
	Collège Dumenieu Montendre	1				
	Collège Dunant Royan avec CSD	1				
	Collège Grimaux Rochefort	1				
	Collège d'Aubigné Saintes	1				
	Collège Texier St Jean d'Y avec CSD en SEGPA	1				
	Collège Joliot Curie Tonnay Charente	1				
	Lycée E. Combes Pons	1				
	Lycée Valin La Rochelle	1				
	Lycée St Jean d'Angély	1				
	Collège La Tour Montguyon avec CSD	1				
LEPMO St Trojan	1	Poste SPEN				

79	Lycée Venise Verte Niort	1	Collège Supervielle Bressuire*	1		
	Lycée Guérin Niort	1	MCS Collège Villar La Crèche	1		

86	Lycée Thieuret Civray	2			Collège Lambert Lenclouire	1
	Lycée Innovant Marigny SPEA	1			Collège Montmorillon	1
	Collège F.B. Serrazin	1			Collège Jardin des Plantes Poitiers	1
	Collège G. Sand Chatellerault SPEA	1			Lycée A. d'Aquitaine Poitiers	1
	Collège St Jean de Sauve avec CSD	1				

Certains postes peuvent être à complément de service (avec CSD), information que nous n'avons pas à ce jour de manière exhaustive.

Les postes avec * sont des victoires à mettre à l'actif du travail des élus du SNEP-FSU Poitiers qui siègent dans les Comités Techniques Collèges et Lycées, pour porter les revendications des établissements, exprimées dans les conseils d'administration, ou pour faire valoir la primauté des créations de poste sur les heures supplémentaires et les blocs de moyens provisoires (BMP).

Pour certains établissements, il s'agit de combats de longue haleine, entamés parfois depuis plusieurs années, qui voient se concrétiser l'opiniâtreté et la persévérance de l'action syndicale, au soutien de la mobilisation des équipes en établissement.

Postes établis à partir des départs à la retraite, des départs à l'inter et du travail du SNEP dans les départements :

16 : 7 à 8 postes (4 en 2020)

17 : 17 à 19 postes (11 en 2020)

79 : 2 à 3 postes (6 en 2020)

86 : 6 à 10 postes (8 en 2020)

TOTAL : 32 à 40 postes fixes possibles en l'état de nos informations (**29 en 2020**) pour...**25** « entrants » dans l'académie à l'issue de l'inter (**27 en 2020**), sur 906 demandeurs (barre inter 484.2 points).

Grâce aux interventions des représentants du SNEP-FSU dans toutes les instances (CTD, CTA, CAPA, Groupe de Travail...), des postes supplémentaires font leur apparition dans la liste des postes susceptibles d'être vacants.

Plusieurs choses demeurent :

- Un grand nombre de collègue ne sera pas affecté sur poste fixe alors que des besoins existent.
- Ce mouvement que nous qualifions à l'aveugle porte bien son nom.
- La revendication du retour à un mouvement en un seul temps, que porte seul le SNEP en instance paritaire des enseignants d'EPS, est toujours d'actualité.

Les conseils du SNEP :

1 : Ne pas se limiter aux postes parus sur SIAM.

- L'administration retire ou ajoute des postes en fonction des informations encore fluctuantes provenant des établissements et **des interventions de vos élus SNEP (création de postes sur BMP + HSA, signalement d'oublis (inter, retraites, situations exceptionnelles)**. Depuis quelques années, aucune ZR n'apparaît sur SIAM même si certaines passent au mouvement.
- Certains postes peuvent être libérés par le jeu de « chaînes » (un collègue en poste fixe mute et libère une place non visible sur SIAM).

2 : Si vous n'êtes pas d'accord avec le barème qui s'affiche sur SIAM, signalez-nous les erreurs et contactez les services du rectorat.

3 : **Les mutations se font au barème** quelque que soit l'ordre du vœu (un vœu N°1 ne passe pas devant un N°20 si le barème est inférieur).

4 : Évitez **l'extension à tout prix** ! Si vos vœux sont trop restrictifs (parce qu'il est toujours difficile d'envisager le pire) le logiciel vous affectera obligatoirement (souvent Nord DPT 79 ou Nord DPT 86).

5 : Dans tous les cas, contactez un élu SNEP, il vous donnera des conseils stratégiques pour élaborer vos vœux et éviter des erreurs qui peuvent s'avérer dramatiques pour certains collègues.

Responsables académiques mutations au SNEP-FSU Poitiers :

Vincent MOCQUET / 06.78.31.05.79 / corpo-poitiers@snepsfsu.net

Claire MACHEFAUX / 06.61.77.82.13 / cmachefaux@gmail.com

Responsables par département :

Pour le 16:

Corine AMIC-DESVAUD / 06.83.33.79.53 / desvamic@wanadoo.fr

Basile MAUPIN / 06.26.45.71.18 / basile.maupin2813@gmail.com

Pour le 17:

Vincent MOCQUET / 06.78.31.05.79 / corpo-poitiers@snepsfsu.net

Pour le 79 :

Claire MACHEFAUX / 06.61.77.82.13 / cmachefaux@gmail.com

Pour le 86 :

Cécile BENNEJEAN / 06.70.04.08.32 / cecile.bennejean@gmail.com

Sébastien MOLLE / 06.49.20.11.67 / molle.seb@yahoo.com

Elodie MICHAUD / 06.87.25.73.87 / dodie.michaud@gmail.com